

CENTRES
D'ACTION BÉNÉVOLE
DU BAS-SAINT-LAURENT

*Une Action
pour faire la différence!*

**GUIDE DE RECONNAISSANCE
DES BÉNÉVOLES**



présenté par
les Centres d'action bénévole du Bas-Saint-Laurent

Avril 2011

TABLE DES MATIÈRES

<i>Préface</i>	3
PREMIÈRE PARTIE : LA RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES	4
À QUI S'ADRESSE CE GUIDE ?	5
QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE ?	5
LES AVANTAGES DE LA RECONNAISSANCE	6
POURQUOI RECONNAÎTRE ?	6
LES PIÈGES À ÉVITER	7
COMMENT RECONNAÎTRE ?	7
LES FORMES DE RECONNAISSANCE	8
<i>La reconnaissance officielle</i>	8
<i>La reconnaissance non officielle</i>	8
<i>La reconnaissance indirecte</i>	9
SAVOIR DIRE AUREVOIR	10
ÉVALUER LES ACTIVITÉS DE RECONNAISSANCE	10
<i>Sources</i>	11
DEUXIÈME PARTIE : LES PRIX, MÉRITES ET RECONNAISSANCES	12
LES PRIX REMIS PAR DIVERS ORGANISMES ET MINISTÈRES	
À PART ENTIÈRE	13
MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR LES AÎNÉS	14
PRIX HOMMAGE DU CONSEIL DES AÎNÉS DU QUÉBEC	15
PRIX DU BÉNÉVOLAT EN LOISIR ET EN SPORT DOLLARD-MORIN	16
HOMMAGE BÉNÉVOLAT QUÉBEC	17
ATTESTATION OFFICIELLE DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE	18
MÉRITE QUÉBÉCOIS DE LA SÉCURITÉ CIVILE	19
PRIX DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA	20
PRIX THÉRESE-CASGRAIN DU BÉNÉVOLAT	21
PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES EXPÉRIENCES DE BÉNÉVOLAT : DONNES-TOI UN PLUS!	22
GENS DE CŒUR – HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES D'ICI	23
LES PRIX DÉCERNÉS PAR LES RESSOURCES LOCALES	24
ORGANISMES NATIONAUX DE SUPPORT A L'ACTION BÉNÉVOLE	25
BÉNÉVOLES CANADA	25
FÉDÉRATION DES CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU CANADA	26
SECRÉTARIAT ÈA L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME ET AUX INITIATIVES LOCALES	27
PRIX DESTINÉS AUX ORGANISMES	28

Préface

Ce document a été produit par le Regroupement des Centres d'action bénévole du Bas-St-Laurent afin de supporter les groupes et organismes dans leur exercice de reconnaissance des ressources bénévoles. Toute reproduction doit être autorisée par le Centre d'action bénévole de la MRC concernée et toute modification est interdite.

La mise à jour du présent document est disponible en format PDF
sur www.actionbenevolebsl.org.

PREMIÈRE PARTIE : LA RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

À QUI S'ADRESSE CE GUIDE ?

Ce guide de reconnaissance des bénévoles se veut un outil convivial destiné aux groupes qui utilisent des bénévoles pour leur fonctionnement. Ces bénévoles peuvent œuvrer dans tous les secteurs de l'activité humaine au sein de structures comme les clubs sociaux, les organismes communautaires, les établissements de santé, les organismes sportifs, les comités de développement, les organismes culturels, etc.

Cet outil se veut un guide pour les responsables d'organismes, les conseils d'administration ou les comités qui croient à la valeur de l'implication citoyenne et qui voient l'importance de la reconnaissance de ce travail au sein de la communauté.

En fonction du type d'organisme, des moyens disponibles et de l'impact recherché, les responsables trouveront dans ce document de multiples façons de reconnaître le travail des bénévoles et de leur dire « merci » d'une manière toute simple ou d'une façon plus élaborée.

Relever le défi de la reconnaissance de l'engagement s'inscrit dans un objectif de motivation et de rétention des ressources bénévoles dans nos organisations.

QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE ?

Définition (Petit Larousse, 2006) : Sentiment qui incite à se considérer comme redevable envers la personne de qui on a reçu un bienfait ; gratitude.

La reconnaissance se définit par une attention spéciale portée au bénévole en remerciement de son implication. Celle-ci peut se faire d'une manière officielle ou d'une façon officieuse. La reconnaissance des efforts, du temps, de l'énergie que consacrent les personnes bénévoles pour l'avancement de leur communauté est souvent la seule façon de leur dire merci. Celle-ci peut se concrétiser de plusieurs manières :

- ✓ **Par l'appui** : aide ou encouragement afin de motiver l'accomplissement du travail.
- ✓ **Par l'appréciation** : expression d'admiration, d'approbation ou de gratitude. Celle-ci peut être en lien ou non avec une activité spéciale ou un événement spécial.
- ✓ **Par la reconnaissance** : attention spéciale que l'on donne aux personnes qui s'impliquent.

LES AVANTAGES DE LA RECONNAISSANCE

La reconnaissance des bénévoles peut contribuer à :

- leur démontrer qu'on les apprécie;
- les motiver;
- les encourager;
- célébrer leurs succès;
- leur fournir des occasions de socialisation et de réseautage;
- créer un esprit d'équipe;
- dynamiser leur action;
- les stimuler;
- assurer la relève;
- promouvoir l'organisme et ses possibilités d'implication volontaire;
- créer un sentiment d'appartenance à l'organisation.

POURQUOI RECONNAÎTRE ?

Tout le monde travaille mieux lorsqu'il se sent apprécié et que l'on reconnaît ses efforts. C'est particulièrement vrai pour les bénévoles, qui ne reçoivent aucune rémunération pour l'énergie et le temps qu'ils consacrent.

Témoigner sa reconnaissance avec subtilité et délicatesse est un art. Si cette reconnaissance est exprimée avec franchise et sensibilité, ces personnes méritantes et dévouées se sentiront acceptées, reconnues et appréciées. La plupart des bénévoles sont très touchés par la reconnaissance démontrée envers eux. Comme ils font gratuitement don de leur temps et de leur énergie pour une cause qui leur tient à cœur, les témoignages de gratitude peuvent constituer une source de motivation. Les marques de reconnaissance doivent être adaptées à ceux qui les reçoivent et c'est là que réside tout l'art de l'exercice.

Les personnes bénévoles s'impliquent pour diverses raisons et celles-ci peuvent être prises en considération lorsqu'il s'agit de trouver une façon de reconnaître leur travail :

- ❖ **Valorisation** : En général les personnes qui s'impliquent afin de se valoriser apprécient la reconnaissance de leur talent et apprécient qu'on les remercie de façon individuelle, mais peuvent également être reconnues publiquement par des gestes simples.
- ❖ **Affiliation** : Ces personnes recherchent la présence d'autres gens, l'appartenance à un groupe. Les rencontres à caractère social et festif seront très appropriées pour souligner le travail de ces bénévoles.
- ❖ **Réalisation de soi** : Les personnes qui s'impliquent dans le but de se réaliser, de mettre à contribution leur savoir, leurs talents seront

heureuses de recevoir des récompenses qui soulignent l'avancement de leurs réalisations au sein du groupe.

- ❖ **Pouvoir et influence** : En général, les bénévoles qui s'impliquent pour le sentiment d'influence et de pouvoir qu'il leur procure sont valorisés lorsque le groupe leur démontre l'importance des moyens qu'ils prônent pour l'avancement du groupe. Les postes ou les activités où ils peuvent utiliser ce pouvoir d'influence sont, pour eux, une reconnaissance en soi.

LES PIÈGES À ÉVITER

- Considérer que la personne bénévole n'a pas besoin de reconnaissance.
- Fonder la reconnaissance sur ce que valorise le responsable de l'organisme et non sur ce que valorise le bénévole.
- Uniformiser les récompenses indépendamment de l'individualité de chaque bénévole.
- Les récompenses qui ne sont pas en lien avec le bénévole ou avec son travail.
- Offrir des récompenses non méritées.
- Offrir des récompenses qui ne sont pas à la mesure du geste posé.

COMMENT RECONNAÎTRE ?

Appui : Afin d'encourager le bénévole à effectuer le travail, il est important de :

- Établir un processus d'accueil.
- Offrir de la formation de base, ponctuelle et continue.
- Effectuer un suivi individuel ou de groupe.
- Donner de l'information à l'interne spécifique et systématique.
- Donner de l'information générale continue.
- Offrir un environnement stimulant et des outils de travail adéquats.

Appréciation : C'est une question d'attitude, du domaine des relations entretenues avec le bénévole de façon individuelle. Pour ce faire, vous pouvez :

- Accueillir les bénévoles avec le sourire.
- Mettre des petits messages (post-it) de remerciement sur les documents remis aux bénévoles.
- Confettis dans les enveloppes adressées aux bénévoles lors d'évènements ou période de l'année (St-Valentin, Noël, etc.).
- Souligner leur anniversaire de naissance, mariage, retraite du travail, sympathie (cartes, téléphone).

- Chronique dans le journal interne ou dans le journal local (Chapeau les bénévoles!).

LES FORMES DE RECONNAISSANCE

La reconnaissance officielle

La reconnaissance officielle est une reconnaissance publique ou écrite des réalisations de la personne bénévole. Elle peut être ponctuelle ou étalée dans le temps. Elle peut s'adresser à tout un groupe de bénévoles ou à des personnes en particulier. Il est important de bien connaître les personnes bénévoles que l'on désire honorer : certaines personnes ne désirent aucunement recevoir de reconnaissance officielle alors que d'autres sont très à l'aise avec cette forme de remerciement.

Quelques suggestions :

- ☆ Tenir des événements officiels (Gala Méritas).
- ☆ Souligner le type d'implication ou sa durée dans le temps (par exemple, les dix ans d'implication de Monsieur Untel pour l'organisme YYY).
- ☆ Créer des prix collectifs.
- ☆ Souligner « la personne bénévole du mois ».
- ☆ Faire paraître des articles dans le journal local concernant l'implication d'une personne ou d'un groupe de bénévoles.
- ☆ Afficher les noms ou les photos de bénévoles méritants dans des endroits achalandés de la ville.
- ☆ Produire une vidéo des réalisations de personnes ou groupes (en plus d'être un élément promotionnel intéressant pour l'organisme, c'est une bonne façon de reconnaître le travail de bénévoles).
- ☆ Remettre des plaques ou des épinglettes.
- ☆ Présenter la candidature de personnes bénévoles aux prix existants (par exemple, Prix Hommage Bénévolat Québec, Prix Dollard-Morin).

La reconnaissance non officielle

Ce type de reconnaissance se fait de façon officieuse et interpelle les personnes à travers leur sentiment individuel de fierté de donner à leur communauté. Elle suppose que vous êtes particulièrement à l'écoute des motivations des bénévoles et de leurs goûts particuliers.

Quelques suggestions :

- ☆ Souligner la « Journée internationale des bénévoles » le 5 décembre de chaque année.
- ☆ Souligner la « Semaine de l'action bénévole » qui se tient en avril de chaque année.
- ☆ Faciliter l'implication des bénévoles (par exemple, en ayant un espace bureau disponible pour les bénévoles, un accès pour les personnes à mobilité réduite, etc.).
- ☆ Favoriser les occasions de socialiser entre les bénévoles (soupers, soirées de quilles, etc.).
- ☆ Mettre à la disposition des bénévoles une boîte à suggestions.
- ☆ Identifier certains éléments dans la communauté qui rendent hommage aux bénévoles (par exemple, planter un arbre pour rendre hommage aux bénévoles et l'identifier à cet effet, un banc de parc identifié pour les bénévoles, des symboles spécifiques aux bénévoles (Inukshuk).
- ☆ Favoriser la participation des bénévoles à des événements particuliers (formations, colloques, etc.).
- ☆ Identifier les bénévoles par une épinglette à leur nom et avec le logo de l'organisme.
- ☆ Souligner l'anniversaire des bénévoles.

La reconnaissance indirecte

Celle-ci se manifeste lorsque l'importance de l'implication est reconnue à travers la reconnaissance de l'organisme et la valeur qu'il donne au geste bénévole. C'est une façon de dire « Merci, votre contribution est importante et nous y attachons beaucoup de valeur ».

Quelques suggestions :

- ☆ Souligner le travail de l'organisme (la répercussion sur les bénévoles impliqués est tangible).
- ☆ Impliquer les bénévoles dans l'élaboration de programmes ou d'activités (reconnaître leur compétence et l'utiliser pour le bien de l'organisation).
- ☆ Encourager les initiatives des bénévoles et leur donner le leadership du développement de leurs idées.
- ☆ Développer le sentiment d'appartenance par un accueil chaleureux, un espace confortable pour travailler, un aménagement des horaires de travail respectueux de leurs disponibilités.

SAVOIR DIRE AUREVOIR

Il s'avère important de dire au revoir aux personnes bénévoles qui nous quittent afin de leur démontrer notre appréciation pour le travail effectué au sein de l'organisme. Il est également primordial de rencontrer la personne afin de connaître les raisons de son départ puisque celles-ci peuvent être directement liées à son implication au sein de notre groupe (nature des activités, encadrement, support). Une introspection des raisons du départ peut s'avérer bénéfique pour ajuster, au besoin, certains éléments du fonctionnement de l'organisme.

Quelques suggestions :

- ☆ Une carte de remerciement
- ☆ Une fête pour souligner le départ d'un ou de plusieurs bénévoles
- ☆ Souligner le départ des personnes dans le journal de l'organisme ou même dans le journal local (selon la situation).

ÉVALUER LES ACTIVITÉS DE RECONNAISSANCE

Évaluer nos activités de reconnaissance permet de faire un constat des gestes de gratitude posés envers nos bénévoles. La nature et la fréquence des activités de reconnaissances sont-elles adéquates et atteignent-elles les objectifs poursuivis...

Quelques questions à se poser :

- ✓ Croyons-nous qu'il serait important pour nos bénévoles que leur travail soit reconnu ?
- ✓ Reconnaissons-nous le travail de nos bénévoles ?
- ✓ Le faisons-nous de façon systématique ?
- ✓ De quelle façon le faisons-nous ?
- ✓ Pourrions-nous améliorer notre façon de faire ?
- ✓ Pourrions-nous élaborer une politique de reconnaissance de nos bénévoles ?
- ✓ Pouvons-nous mandater une ou des personnes qui travailleraient spécifiquement pour la reconnaissance des bénévoles ?
- ✓ Quelles activités pourraient être mises sur pied pour souligner le travail de nos bénévoles ?

Sources :

Les bénévoles, une ressource indispensable, Trousse de recrutement et de gestion des bénévoles pour les projets PACE et du PCNP, p. 11.1

Reconnaissance des bénévoles, Société franco Manitobaine

Bénévoles Canada

DEUXIÈME PARTIE : LES PRIX, MÉRITES ET RECONNAISSANCES

À PART ENTIÈRE

Prix décerné par : OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC.

Objectif : Vise à rendre hommage aux personnes ou aux organisations dont les réalisations ont contribué, de manière significative, à améliorer la participation sociale des personnes handicapées.

Les personnes admissibles :

- les personnes handicapées;
- les personnes œuvrant auprès de personnes handicapées;
- les associations regroupant des personnes handicapées, leurs parents ou leurs proches;
- les organismes publics, parapublics et communautaires;
- les villes, les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC);
- les entreprises privées.

Période de mise en candidature :

- Attribué tous les deux ans pour chacune des régions du Québec.
- Période de mises en candidatures au début mars des années paires.

Coordonnées :

Office des personnes handicapées
Prix A part entière
Service des communications
309, rue Brock
Drummondville (Québec) J2B 1C5

Téléphone : 1-800-567-1465
Télécopieur : 1-800-567-1477
www.ophq.gouv.qc.ca

MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR **POUR LES ÂÎNÉS**

Prix décerné par : *Lieutenant-gouverneur du Québec.*

Objectif : Vise la reconnaissance de l'engagement, de la détermination et du dépassement de soi de québécois qui ont eu une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise.

Les personnes admissibles :

- ✓ la personne doit être âgée de 65 ans ou plus;
- ✓ détenir la citoyenneté canadienne ou disposer du statut d'immigrant reçu;
- ✓ s'est démarqué par son action bénévole ayant commencé ou s'étant poursuivie au delà de 64 ans;
- ✓ avoir ou avoir eu une influence positive dans sa communauté.

Période de mise en candidature :

- Pas de moment précis

Coordonnées :

Bureau du Lieutenant-gouverneur du Québec

Édifice André-Laurendeau, RC

1050, rue des Parlementaires

Québec (Québec) G1A 1A1

Tél : 418-643-5385 ou 1-866-791-4677

Télécopieur : 418-644-4677

www.lieutenant-gouverneur.qc.ca/distinctions-honorifiques

PRIX HOMMAGE DU CONSEIL DES AÎNÉS DU QUÉBEC

Prix décerné par : CONSEIL DES AÎNÉS DU QUÉBEC.

Objectif : Vise à souligner l'apport d'une personne engagée dans son milieu sans égard à son âge, qui a contribué significativement à l'amélioration du bien-être des aînés, de leur condition et de leur place dans la société.

Personnes admissibles :

- La personne doit résider au Québec, il n'y a pas d'âge pour être candidat.
- La mise en candidature doit être faite par une Table régionale de concertation des aînés du Québec.
- La personne doit avoir consacré temps et énergie à l'amélioration des conditions de vie des aînés.
- Les réalisations du candidat peuvent être de nature bénévole ou rémunérée.

Période de mise en candidature :

- Candidatures soumises par chaque Table régionale de concertation des aînés (17 régions au Québec).
- Prix remis dans le cadre de la Journée internationale des personnes aînées au Salon rouge de l'Hôtel du Parlement à Québec (Journée internationale des Aînés le 1^{er} octobre).

Coordonnées :

Conseil des aînés du Québec
900, boulevard René-Lévesque Est
8e étage, bureau 810
Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone : 418-643-0071
Sans frais : 1-877-657-2463
Télécopieur : 418-643-1916
Site web : www.conseil.des.aines.qc.ca
Courriel : aines@conseil-des-aines-qc-ca

PRIX DU BÉNÉVOLAT EN LOISIR ET EN SPORT DOLLARD-MORIN

Prix décerné par : MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DES LOISIRS ET DES SPORTS.

Objectif : Contribue à valoriser le rôle social des bénévoles, le Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin est remis à un bénévole qui s'est illustré à titre individuel dans chacune des régions administratives du Québec. Il honore également une municipalité, un organisme et une entreprise pour leur soutien au bénévolat dans le loisir et le sport. Il rend aussi hommage à un bénévole dans le domaine du loisir et à un autre dans le domaine du sport, dont l'action bénévole a une portée sur les plans provincial, national ou international. Enfin, le volet *Relève* souligne l'engagement bénévole de deux jeunes âgés de 14 à 30 ans.

À qui s'adresse le prix :

Aux personnes bénévoles impliquées au sein d'organismes de loisir ou de sport pour leur engagement exemplaire. Il vise également à souligner le concours des municipalités, des entreprises et des organismes, y compris les établissements scolaires, qui soutiennent les bénévoles dans leurs actions.

Période de mise en candidature :

- Du 1^{er} avril au 4 juin pour l'année 2010 (consulter le site Internet).
- Cérémonie de remise des prix : le 15 octobre (pour 2010) à l'Assemblée nationale.

Coordonnées :

Ministère de l'Éducation du loisir et des sports
Personne-ressource : Maurice Pleau
Téléphone : 418-646-6142 poste 3629
Courriel : mauricepleau@mels.gouv.qc.ca
Site web : www.mels.gouv.qc.ca/DC/dollard-morin/

HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC

Prix décerné par : GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.

Objectif : Le prix Hommage Bénévolat-Québec est remis afin de souligner l'engagement exceptionnel et la précieuse contribution de bénévoles et d'organismes de toutes les régions du Québec. Il vise à récompenser les efforts déployés par des citoyens et des citoyennes dans leur communauté ainsi que l'action d'organismes en vue de promouvoir et favoriser l'essor de l'engagement bénévole.

Qui peut remporter ce prix ?

La personne bénévole s'engage à mettre de son plein gré son temps, sa motivation et ses compétences à la disposition d'un organisme ou de personnes de sa communauté afin d'atteindre des objectifs collectifs ou personnels. Son engagement est désintéressé et volontaire, c'est-à-dire qu'elle ne vise pas à obtenir directement ou indirectement une rétribution. Sa participation volontaire prend la forme d'un engagement moral qui peut être ponctuel ou répété, temporaire ou récurrent.

L'organisme doit avoir accompli des activités novatrices favorisant l'engagement et la persévérance de ses bénévoles et être reconnu pour l'action de ses bénévoles dans la communauté.

Catégories :

- ❖ **Jeune bénévole - Prix Claude-Masson :** Rend hommage à des personnes âgées de 14 à 30 ans qui se montrent déjà très actives bénévolement au sein de leur collectivité. De plus, en hommage à monsieur Claude Masson, un prix est décerné pour souligner l'apport important d'une ou d'un jeune au domaine des communications.
- ❖ **Bénévole :** Récompense des personnes âgées de 31 ans ou plus qui ont particulièrement contribué, par leur engagement social dans leur milieu, à l'amélioration de la qualité de vie de leurs concitoyennes et concitoyens.
- ❖ **Organisme :** Reconnait les organismes sans but lucratif qui ont conçu des stratégies et des moyens novateurs afin d'encadrer et de soutenir les bénévoles.

Période de mise en candidature :

Les prix sont remis en avril lors de la Semaine de l'action bénévole. Pour 2011, les prix seront remis le 13 avril. Date limite d'inscription : 13 décembre 2010.

Coordonnées : www.benevolat.gouv.qc.ca www.disluimerci.qc.ca

ATTESTATION OFFICIELLE DE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

Votre organisme est légalement constitué et souhaite souligner officiellement l'engagement significatif de l'un de ses bénévoles? Il est maintenant possible de le faire en adressant une demande de délivrance d'une « Attestation officielle de l'engagement bénévole ».

Décerné par : LE SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE
AUTONOME ET AUX INITIATIVES SOCIALES.

A qui s'adresse le prix :

- ✓ La personne bénévole doit être âgée de 14 ans et plus.
- ✓ Les organismes qui demandent la délivrance d'une attestation officielle de reconnaissance doivent être légalement constitués et respecter les lois du Québec.
- ✓ Chaque demande d'attestation doit être produite en utilisant les formulaires préparés à cette fin.
- ✓ Afin de conserver à cette reconnaissance son caractère distinctif, un organisme ne peut présenter qu'une seule demande par année.

Critères d'exclusion :

- L'attestation n'est pas délivrée à titre posthume.
- Considérant que l'attestation reconnaît l'engagement bénévole d'une personne de façon globale, cette marque de reconnaissance lui sera décernés une seule fois, et ce, pour l'ensemble de son œuvre bénévole.
- Aucune date limite pour présenter une demande.

Coordonnées :

Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
1150, Grande Allée Ouest, bureau 200
Québec (Québec) G1S 1E5
Tél : 1-800-577-2844
Courriel : sacaisesss.gouv.qc.ca

MÉRITE QUÉBÉCOIS DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Le Mérite québécois de la sécurité civile reconnaît de façon tangible les efforts accomplis en sécurité civile par une personne, un groupe bénévole, une municipalité, une entreprise, un organisme public ou parapublic à but non lucratif ou communautaire ou une organisation gouvernementale du Québec.

Prix décerné par : LE MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ CIVILE.

Activités admissibles :

- La mobilisation par la mise en commun des efforts en vue d'atteindre le même but.
- La résilience par la capacité intrinsèque de retrouver un état d'équilibre permettant de fonctionner.
- La gouvernance par le leadership démontré dans la mise en œuvre d'activités de sécurité civile.
- L'engagement au service de la communauté.

Catégories :

- ❖ **Citoyen responsable ou engagé :** Rend hommage à une citoyenne ou un citoyen qui se sont distingués en sécurité civile.
- ❖ **Entreprise ou organisme :** Rend hommage à une ou des entreprises ou à un ou des organismes qui ont déployé des efforts exceptionnels sur le plan de la sécurité civile.
- ❖ **Municipalité :** Rend hommage à une ou des municipalités qui se sont distinguées en sécurité civile.
- ❖ **Organisation gouvernementale :** Rend hommage à un ou des membres du personnel d'un ou des ministères ou organismes gouvernementaux qui se sont démarqués dans le domaine de la sécurité civile.
- ❖ **Hommage :** Cette catégorie reconnaît l'apport d'une personne pour l'ensemble de son engagement soutenu en sécurité civile.

Mise en candidature :

Date limite d'inscription : le 10 décembre pour l'année 2010 au www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile-quebec/activites.
Le dévoilement des lauréats se fait lors du Colloque de la sécurité civile en février.

Coordonnées :

Ministère de la sécurité civile

PRIX DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Le Prix du Gouverneur général pour l'entraide a été créé afin de reconnaître l'action exemplaire de ces bénévoles dont la compassion et l'empathie témoignent si bien du caractère national. Ce prix pour le bénévolat reconnaît les personnes qui, le plus souvent en arrière-plan, apportent une contribution non rémunérée et volontaire extrêmement utile à une communauté. Il peut s'agir d'une aide ou de soins prodigués à une personne, une famille ou un groupe, ou du dévouement à une cause communautaire ou humanitaire. Les candidats doivent avoir servi pendant un certain nombre d'année et n'ont pas, en règle générale, reçu auparavant un prix ou une distinction honorifique du gouvernement fédéral ni d'une province.

Décerné par : LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA.

Objectif : Reconnaît les personnes qui, le plus souvent en arrière-plan, apportent une contribution non rémunérée et volontaire extrêmement utile à une communauté.

Période de mise en candidature : Tout au long de l'année.

Coordonnées :

La Chancellerie, Rideau Hall
1, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0A1
Tél. : 1 800 465-6890

PRIX THÉRÈSE-CASGRAIN DU BÉNÉVOLAT

I

Décerné à la mémoire de Thérèse Casgrain et de ses efforts, le prix vise à honorer les personnes qui se sont distinguées par leur ferme engagement bénévole. Le prix est remis une fois par année, le 5 décembre, lors de la Journée internationale des bénévoles, à deux bénévoles exceptionnels. Les lauréats du Prix sont des personnes dont l'engagement social et la persévérance ont grandement contribué au mieux-être de leurs concitoyens.

Décerné par : RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA.

Objectifs :

Les objectifs du prix reflètent les traits de la personnalité de cette grande Canadienne. Il s'agit donc pour le gouvernement du Canada:

- d'honorer la mémoire de madame Thérèse Casgrain et de prolonger ainsi son action dans le temps;
- de souligner officiellement la contribution de Canadiennes et de Canadiens engagés dans des réformes sociales d'envergure nationale;
- de stimuler l'engagement social au Canada.

Éligibilité :

- Être citoyen canadien.
- L'action bénévole doit faire partie intégrante de la vie du candidat.
- Faire preuve de leadership, de créativité, de coopération.
- Avoir mis sur pied une activité qui favorise la collaboration d'autres citoyens et avoir créé des partenariats avec d'autres groupes.

Coordonnées :

Secrétariat du Prix Thérèse-Casgrain du bénévolat

Ressources humaines et Développement
des compétences Canada
333, chemin North River
Place Vanier, Tour A, 2^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0L1

Téléphone: 1-866-468-4377

Télécopieur : 613-948-7537

http://www.rhdc.gc.ca/fra/ninisteriel/contactez_nous/pc/ptcb.shtml.

PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES EXPÉRIENCES **DE BÉNÉVOLAT « DONNE-TOI UN PLUS! »**

Ce programme se veut être avant tout un outil individuel de reconnaissance des activités bénévoles qu'une personne a effectuées au sein d'un organisme à but non lucratif. Il se veut en outre, un incitatif pour favoriser, entre l'organisation et la personne bénévole, les échanges les plus susceptibles de la soutenir dans ses démarches d'intégration socio-professionnelles.

Décerné par :

- ❖ Le Centre d'action bénévole de Québec (organisme accréditeur);
- ❖ Les Centres d'action bénévole du Bas-Saint-Laurent;
- ❖ Certains organismes accrédités dans diverses régions du Québec (visitez le site internet du Centre d'action bénévole de Québec).

S'adresse à :

Toute personne qui s'implique ou s'est impliquée auprès d'un organisme bénévole et qui désire faire reconnaître le travail effectué au sein de cet organisme. Cette démarche vise la reconnaissance d'acquis afin de mieux orchestrer un retour au travail, une recherche d'emploi, un retour aux études, etc.

L'attestation est émise par un organisme reconnu en collaboration avec les responsables de l'organisme où s'implique la personne bénévole.

Objectifs :

- ✓ **Reconnaître l'importance du travail des bénévoles** en mettant de l'avant leurs compétences et en valorisant les tâches effectuées.
- ✓ **Aider les bénévoles dans une démarche de recherche d'emploi** en reconnaissant, dans des termes professionnels explicites, leurs expériences bénévoles pour les mettre de l'avant auprès d'employeurs potentiels.
- ✓ **Rédiger des fiches de postes** claires et bien construites, pour mieux recruter, encadrer et conserver les bénévoles au sein des organismes.

Coordonnées :

Pour plus d'information, contactez un des huit centres d'action bénévole du Bas St-Laurent. Pour connaître leurs coordonnées, consultez leur site Internet au www.actionbenevole.org.

Vous pouvez également contacter le Centre d'action bénévole de Québec, Halles Fleur de Lys, 245, rue Soumande, bureau 285, Québec, Québec, G1M 3H6.

Téléphone : 418-681-3501
Télécopieur : 418-681-6481

Site internet : www.cabquebec.org

GENS DE CŒUR - HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES D'ICI

Décerné par : FINANCIÈRE MANUVIE ET RADIO-CANADA

Objectif : Souligner le travail remarquable d'une personne auprès d'un organisme charitable.

A qui s'adresse cet hommage ?

Aucune restriction d'âge pour les candidats. Les proposants doivent être résidents du Canada et être majeurs dans leur province de résidence.

Période de mise en candidature :

Les candidatures doivent être reçues avant 23h59 le 27 février 2011.

www.radio-canada.ca/television/concours/gens_de_coeur

LES PRIX DÉCERNÉS PAR LES RESSOURCES LOCALES

Diverses ressources locales peuvent susciter et encadrer la reconnaissance des bénévoles en fonction des divers secteurs de l'activité humaine. Nous vous invitons à contacter les organismes de votre localité afin de connaître les possibilités :

- ❖ ***Le service des loisirs d'une municipalité*** organise, habituellement dans le cadre de la Semaine des municipalités, un événement pour remercier les bénévoles qui s'impliquent dans les diverses structures supportées par la municipalité.
- ❖ ***La corporation de développement communautaire (CDC)***
- ❖ ***La Chambre de commerce***
- ❖ ***La Commission scolaire***
- ❖ ***Les divers organismes où s'impliquent des bénévoles***

ORGANISMES NATIONAUX DE SUPPORT À L'ACTION BÉNÉVOLE DU CANADA

BÉNÉVOLES CANADA

Cet organisme vise à supporter les groupes bénévoles et les bénévoles partout à travers le Canada. La reconnaissance des bénévoles de tout le pays est l'une des principales préoccupations de **Bénévoles Canada** qui n'organise pas d'événement spécifique pour la reconnaissance des bénévoles, mais incite les groupes à initier des activités et offre du support et de la visibilité.

- ✓ Promotion de la Semaine nationale de l'action bénévole au Canada.
- ✓ Documentation concernant les lignes directrices de la reconnaissance des bénévoles.
- ✓ Campagne promotionnelle lors de la Semaine nationale de l'action bénévole à chaque année (fin avril)
- ✓ Distribution de matériel promotionnel aux couleurs de la Campagne nationale de la Semaine de l'action bénévole (matériel et slogan différent du Québec avec la FCABQ)
- ✓ Promotion de la Journée internationale des bénévoles le 5 décembre de chaque année.

Bénévoles Canada
353 rue Dalhousie street, 3e étage
Ottawa (Ontario) K1N 7G1

Téléphone : 613-231-4371
Sans frais : 1-800-670-0401
Télécopieur : 613-231-6725

Courriel : info@volunteer.ca
Site web : www.benevoles.ca

FÉDÉRATION DES CENTRES D'ACTION BÉNÉVOLE DU QUÉBEC

L'organisme regroupe 116 centres d'action bénévole au Québec. Sa mission comprend quatre volets : le regroupement des Centres, la représentation, le soutien aux membres et la promotion de l'action bénévole au Québec.

- Organisation de la Semaine de l'action bénévole au Québec;
- Invitation aux organismes à souligner le travail de leurs bénévoles en célébrant la Semaine nationale de l'action bénévole;
- Distribution de matériel promotionnel de la Semaine de l'action bénévole (matériel exclusif au Québec);
- Promotion de la Journée internationale des bénévoles (le 5 décembre de chaque année).

Fédération des Centres d'action
bénévole du Québec (FCABQ)
1557, avenue Papineau
Montréal (Québec) H2K 4H7

Téléphone : 514-843-6312
Sans frais : 1-800-715-7515
Télécopieur : 514-843-6485

Courriel : info@fcabq.org
Site web : www.fcabq.org

SECRETARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME ET AUX INITIATIVES LOCALES

- Faciliter l'accès des organismes communautaires aux ressources gouvernementales, notamment en les informant et en les orientant dans leurs démarches.
- Assurer une meilleure connaissance de l'action communautaire et de l'action bénévole au Québec, à la fois dans l'appareil gouvernemental ainsi que dans la population en général.
- Administrer l'attribution du prix Hommage bénévolat-Québec.
- Coordonner l'ensemble des travaux qui visent la mise en œuvre de la politique gouvernementale L'action communautaire : Une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, notamment les travaux du Comité interministériel sur l'action communautaire, les travaux de la Table de concertation et les travaux du Comité aviseur de l'action communautaire autonome.
- Évaluer la mise en place de la politique gouvernementale L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec.

Coordonnées :

Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
2^e étage, bureau 200
1150, Grande Allée Ouest
Québec (Québec) G1S 1E5

Si vous habitez la région de Québec : 418 646-9270

Ailleurs au Québec, sans frais : 1 800 577-2844

Site Internet : www.mess.gouv.qc.ca/sacais/

Adresse électronique : sacais@mess.gouv.qc.ca 

PRIX DESTINÉS AUX ORGANISMES

La reconnaissance des bénévoles peut se vivre à travers la reconnaissance de l'organisme auprès desquels ils s'impliquent. Nous vous donnons ici un aperçu des diverses structures qui soulignent le travail des bénévoles dans les différents secteurs de l'activité humaine. Comme cette trousse vise la reconnaissance de la personne bénévole, nous n'avons pas considéré pertinent de détailler la nature des divers prix qui peuvent être remis aux organismes. Nous en faisons ici une liste qui peut être incomplète et vous invitons à prendre les informations nécessaires auprès de l'instance concernée que vous pourrez trouver en ligne.

- ❖ **Ministère de la Santé et des Services sociaux** : Les Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux.
- ❖ **Agence de la Santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent** : Prix de reconnaissance.
- ❖ **Mouvement des Caisses populaires Desjardins** : Prix annuels Desjardins.
- ❖ **Imagine Canada** : Prix canadiens des partenariats entre les entreprises et la collectivité.
- ❖ **Fondation canadienne « Donner »** : Prix « Donner » pour l'excellence en prestation de services sociaux.